



Domaine de Marsinval

Espaces verts

Assemblée Générale Déc. 2018

Intervention de Martine DICKINSON et Patrick BONJOUR

1



1 - Les haies bordant les chemins

2 - Les haies bordant les rues

**3 - Les grands arbres à proximité des murs de
soutènement**

4 – Les grands arbres dans nos jardins

2

Notre intervention portera sur les 4 points suivants :

1. Les haies bordant les chemins,
2. Les haies bordant les rues,
3. Les grands arbres à proximité des murs de soutènement,
4. Les grands arbres dans nos jardins.

Pourquoi faire un focus sur les espaces verts ?

Nous constatons sur ces 4 points que :

- **la sécurité de tous n'est plus garantie,**
- et que par endroit **notre environnement ne semble plus sous contrôle.**

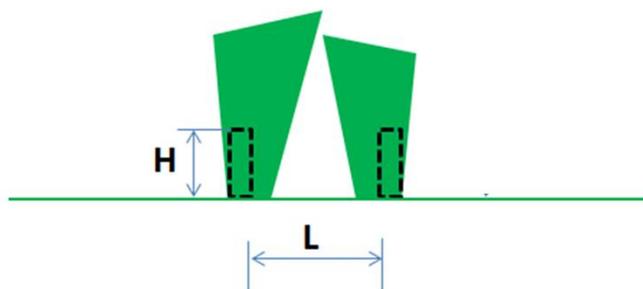
Point par point, notre propos sera d'attirer votre attention, notamment l'attention des propriétaires concernés, non pas pour vous demander de « tout couper sans discernement », ni « de pointer du doigt certains d'entre vous », mais pour que vous **preniez la mesure des efforts à faire** :

- pour **respecter** notre espace de vie commun,
- pour **préserver la valeur** de nos biens,
- et enfin pour que vous **analysiez les risques** encourus par vous, vos voisins...et vos maisons.



1 - Les haies bordant les chemins

1. **Les chemins sont difficilement circulables.**
2. **Le passage est souvent :**
 - a) **étroit** car les végétaux ont envahi les chemins, entravent le passage , courent au sol et vous prennent les pieds.
 - b) **dangereux** en présence de pyracanthas et autres épineux.
 - c) **sombre** car les haies sont beaucoup trop hautes et trop épaisses. La lumière ne passe plus. La boue a remplacé la pelouse rendant le chemin extrêmement glissant.
 - d) **devenu une « poubelle »** car les déchets de taille sont rarement ramassés.
3. **La sécurité de tous n'est plus garantie !**



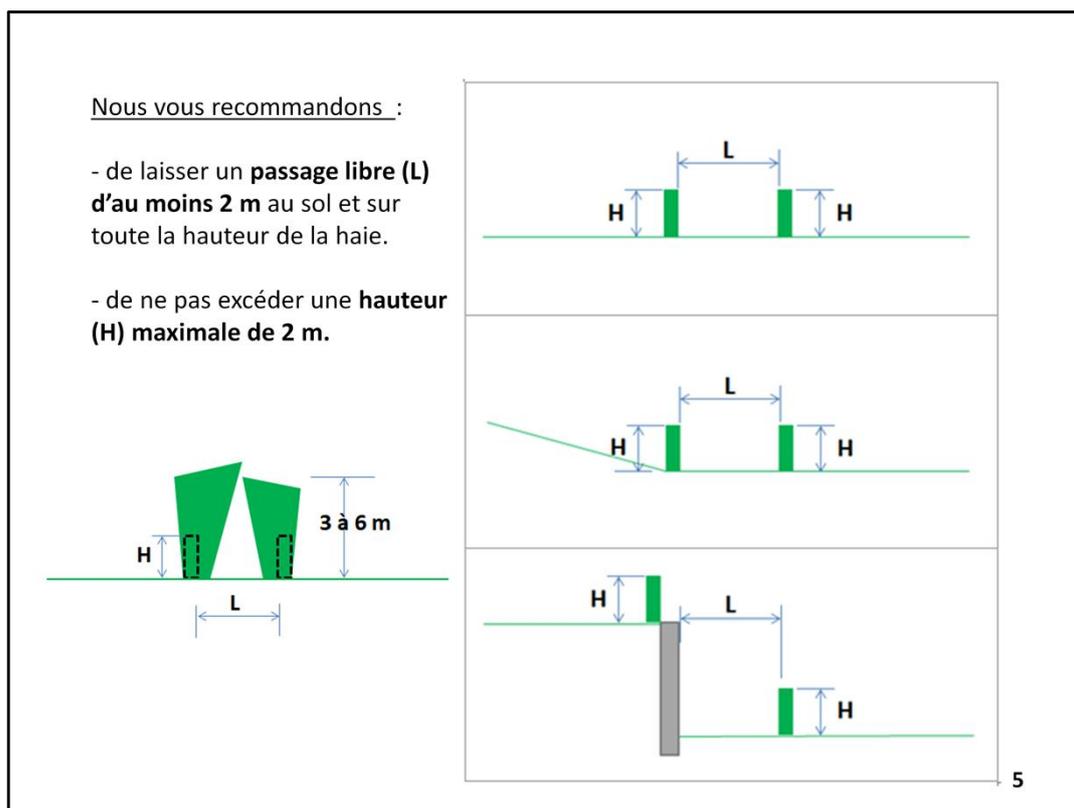
4

Nous avons cartographié les **16 chemins** du Domaine cet automne.
95 riverains (env. 35% des propriétaires) sont concernés.

Le constat général n'est pas satisfaisant :

- La croissance des végétaux n'est pas maîtrisée...partout.
- Les haies ne sont visiblement pas entretenues régulièrement, ou le sont mais beaucoup trop superficiellement.

2 points sont à traiter : **l'épaisseur et la hauteur des haies**



Nous avons **schématisé les 3 configurations** les plus courantes :

- les 2 terrains mitoyens sont à plat,
- un terrain mitoyen présente une très forte pente vers le chemin,
- et le chemin est bordé sur 1 côté par un mur de soutènement.

Hauteur des haies : Pourquoi nous préconisons 2 m ?

La végétation s'est développée de manière excessive au fil des ans.

Nous avons constaté que de nombreuses haies bordant les chemins atteignent des hauteurs incroyables de 3m, 4m, 5m, 6 m ! Quelque fois en haut d'un mur de soutènement ! Trop hautes, les haies s'effondrent sur elles-mêmes.

C'est pourquoi dans notre flyer, nous avons attiré votre attention sur la **sécurité des utilisateurs des chemins**, et écrit : « *Elles ne doivent pas excéder une hauteur empêchant la **lumière naturelle** d'atteindre le sol en toutes saisons* ». Ce qui en fonction de la topographie des lieux (montrer schéma mur), nécessite de préciser « *que les haies n'excèdent pas une hauteur maximale de 2 m* ».

Vous êtes riverain d'un chemin.

Vous avez la charge de l'entretien de votre haie y compris la face chemin :

1. **taillez vos arbustes**, sans oublier les végétaux épineux dangereux,
2. **éliminez les rejets**, mais aussi les lierres et ronces qui courent au sol,
3. **évacuez vos déchets.**



6

Lors de notre état des lieux, un assez grand nombre d'anomalies a été constaté. Les situations les plus flagrantes ont fait l'objet de **rappels à l'ordre** (14 LR à ce jour).

Les 1^{ers} résultats sont **encourageants mais encore insuffisants**.

Remercions les 4 propriétaires qui ont corrigé leur situation (à ce jour)

A souligner : quelques **barrières en chêne** (âge du Domaine) sont pourries au pied.

S'agissant à nouveau de la sécurité des utilisateurs, les barrières les plus critiques sont en cours de remplacement.

Un plan de remplacement des barrières dangereuses est d'ores et déjà inscrit aux budgets à venir.



2 - Les haies bordant les rues

Nous attirons votre attention sur **2 points relatifs à la sécurité de tous** :

1. Votre haie **empiète sur le trottoir**
2. Votre haie masque un **éclairage public**

Règle :

« Vous devez laisser 1 m de pelouse entre la rue et votre haie »



8

Nous venons de voir la règle concernant les haies bordant les chemins. Passons aux haies bordant les rues. **Les règles sont identiques et appellent les mêmes remarques.**

Attirons votre attention sur **2 points relatifs à la sécurité** :

En bas à gauche : **Inacceptable et dangereux** ! Le trottoir a disparu. Les végétaux dépassant sur la rue, les voitures doivent se déporter dans le virage.

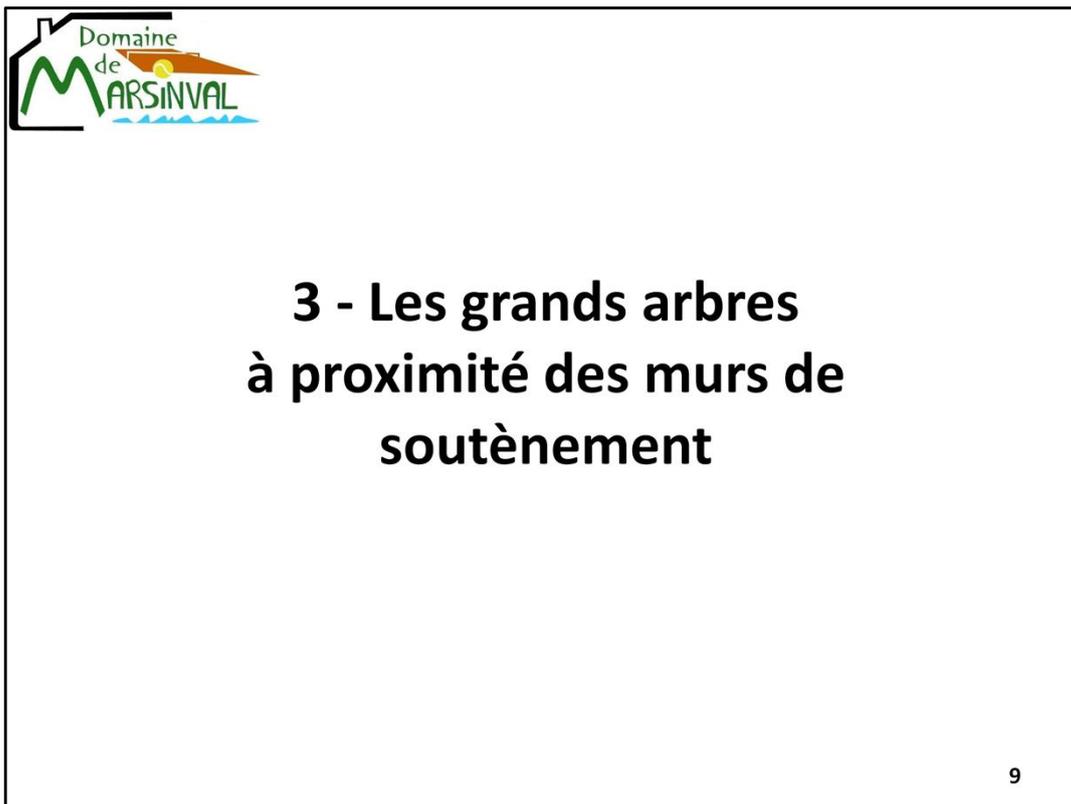
A droite : Ici un exemple facile à régler. Les bouleaux ont envahi l'éclairage. Un petit geste du propriétaire et tout le monde bénéficiera de l'éclairage.

A propos des éclairages publics et des végétaux dont la Mairie a la charge de l'entretien > la Mairie s'est engagée à tailler autour des luminaires rue François Villon et l'a déjà fait rue Pernelle du Guillet.

A propos du ramassage des déchets verts. Le ramassage du lundi matin a été arrêté début Décembre. Néanmoins, ils sont ramassés avec les ordures ménagères, le mardi et le vendredi matin (info Communauté Urbaine GPS&O et Mairie). Pensez à les sortir la veille au soir.

A défaut, vous pouvez les porter à la déchetterie de Carrières sous Poissy.

Nota : composteur gratuit > voir formulaire sur site internet de la Communauté Urbaine GPS&O : www.gpseo.fr et interlocuteur : david.bedin@gpseo.fr.



Nous allons vous présenter **4 situations à risque**.

Lors de l'état des lieux des chemins réalisés cet automne, nous avons pu vérifier que ces 4 situations existent bien.

Il peut s'agir **d'arbres plantés** (chêne...) ou **d'arbres « sauvages »** (cerisiers, noisetiers...).

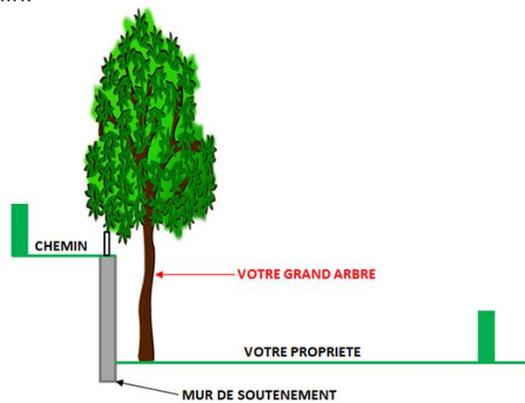
Nota : Les arbres « sauvages » se sont quelque fois enracinés dans les interstices des murs.

CAS 1 :

Votre arbre trop proche pourrait déstabiliser le mur.

Souvent, la ramure empiète dans le chemin, entrave le passage et génère une zone sombre. Cela pourrait nuire à la sécurité des utilisateurs.

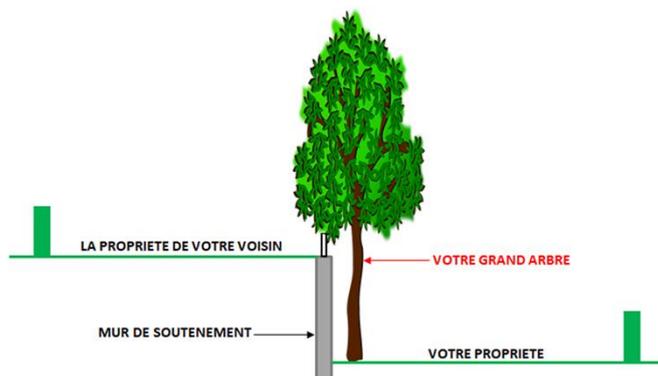
Vos végétaux grimpants ne doivent pas endommager le mur ni courir au sol du chemin.



CAS 2 :

Votre arbre trop proche pourrait déstabiliser le mur, et nuire aussi à votre sécurité.

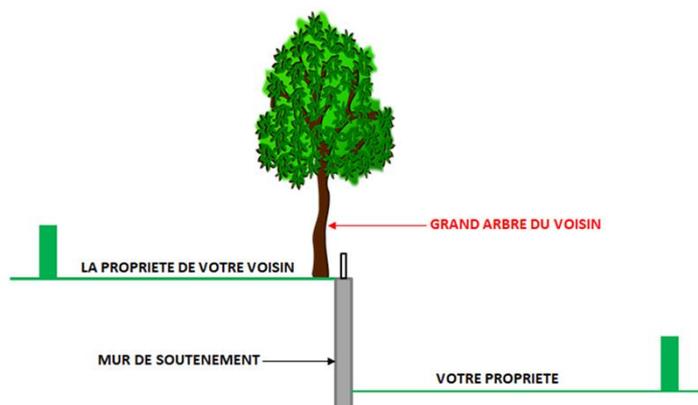
Vos végétaux grimpants ne doivent pas endommager le mur ni courir au sol du jardin de votre voisin.



CAS 3 :

Son arbre pourrait déstabiliser le mur, et nuire à la sécurité de tous en raison de sa forte exposition au vent.

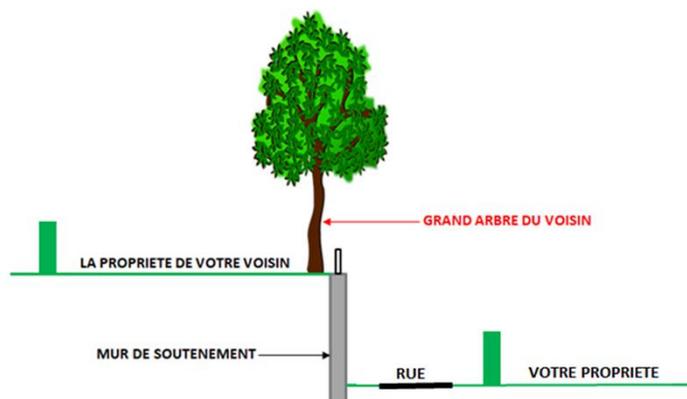
Vos végétaux grimpants ne doivent pas endommager le mur ni courir au sol du jardin de votre voisin.



CAS 4 :

Différence avec le cas 3 : une rue sépare le mur et votre propriété. Les commentaires du cas 3 s'appliquent au cas 4 (mur, arbre, végétaux).

A noter que l'entretien du trottoir végétalisé situé au pied du mur est à votre charge depuis la cession des voiries du Domaine à la commune.



13

Situation courante dans le secteur dit des « grands murs » du Domaine.

« A noter que l'entretien du trottoir végétalisé situé au pied du mur est à votre charge depuis la cession des voiries du Domaine à la commune... commune » =>

- **Pensez à tondre** cette bande verte en même temps que votre pelouse.
- Si vous avez planté des végétaux pour agrémenter cette bande verte, **pensez alors à les tailler régulièrement et à ramasser les déchets.**

Merci d'avance



4 - Les grands arbres dans nos jardins

14

Les grands arbres ont l'âge du Domaine.

A l'origine du Domaine, c'était une obligation de planter 3 grands arbres en façade.

Mais aujourd'hui il faut s'interroger....sur 2 points :

- les **risques** liés à la présence de ces grands arbres
- et la préservation de notre **environnement** (au sens esthétique et agrément)

Il faut s'interroger sur la **dangerosité des grands arbres** :

- a) Certaines essences sont connues (acacias, cèdre,...) pour leur **faible résistance aux tempêtes**,
- b) Certaines essences sont plus exposées que d'autres aux **maladies** (fruitiers en général, mais pas seulement),
- c) Certaines essences **découronnées ou élaguées sévèrement** sont souvent condamnées (bouleaux, saules, peupliers,...) et pourrissent à cœur sur pied. Et tombent sans prévenir !
- d) Enfin, certains arbres **s'enracinent sur les réseaux enterrés** de votre maison !
- e) La terre végétale est souvent superficielle dans nos jardins. **Les racines des grands arbres sont restées en surface** !

15

Retour d'expérience des tempêtes passées : Les grands arbres peuvent ne pas tomber au moment d'une tempête mais plus tard, sans prévenir. Cela nécessite une vérification de votre part.

Il faut s'interroger aussi sur **notre environnement** :

- a) Certaines essences, âgés de 40 ans et +, **n'améliorent en rien l'aspect de nos jardins** (le 1^{er} « sapin de Noël », ...)
- b) Certaines essences connues pour leur développement important, sont devenues **disproportionnées** (cèdres en particulier, conifères en général) et sont **défigurées** par les tailles devenues nécessaires.
- c) Les grands arbres font de **l'ombre** chez vous, et chez vos voisins !
- d) Les grands arbres **cachent la vue** sur le Domaine et la vallée de la Seine.

16

A propos de l'ombre : le Domaine est sur un **versant Nord**.

Si en été, cela ne pose pas de problème, il est important de préserver l'ensoleillement en hiver, pour tous.

Nous ne vous demandons pas d'abattre tous les grands arbres mais...



...nous vous invitons à **évaluer les risques encourus** par la présence de ces grands arbres.

Ils peuvent tomber sur la route, le chemin, votre maison, celle de votre voisin,...sur vous !

17

D'autres chutes ont eu lieu cette année :

- le chêne sur le terrain de foot (arbre Mairie) (l'arbre était sain !)
- les 2 chênes Rue Jacques Grévin (arbres Domaine)
- un châtaignier Rue François Villon
- chez Pierre MILLET Rue Charles d'Orléans (bouleaux du voisin sur son toit)

A chaque fois, le pire a été évité !

Nota : Les **grands chênes situés en bordure du terrain de foot** présentent un danger certain.

De grosses branches, cherchant la lumière vers le terrain, vers l'Ouest, déséquilibrent les arbres.

La Mairie s'est engagée à les élaguer.



La rue était « coupée ».
Cet acacia sera « démonté » prochainement.
Merci John !

Merci pour votre attention



19

Nous vous remercions pour votre attention.
Nous vous souhaitons un très joyeux Noël.